

Cahier des charges

Point Information Jeunesse (PIJ)

Le PIJ assure l'accueil et l'information du public. Il peut contribuer à l'animation et au développement d'un réseau local d'information jeunesse, et/ou à l'élaboration d'une documentation locale en relation avec son centre de ressources provincial.

Implantation

Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet local d'information des jeunes. Ce projet est fondé sur une étude diagnostic présentant les constats préalables liés à l'environnement, aux publics, et justifiant la nécessité de créer une structure information jeunesse sur le territoire concerné clairement identifié.

Locaux

Ils favorisent la démarche et l'échange d'informations.

Ils disposent d'un lieu consacré à l'information jeunesse et identifié à l'intérieur et à l'extérieur par le pictogramme de l'information jeunesse, préservant la confidentialité des entretiens, d'un accès direct et facile avec l'extérieur (de préférence rez-de-chaussée)

Equipements

Il est choisi avec l'objectif de favoriser l'auto-information et doit comporter au minimum :

- un présentoir avec rayonnages, des chaises et une table pour le public,
- un bureau d'accueil pour l'informateur,
- un espace d'affichage et une signalisation claire des services et des outils disponibles,
- au moins un poste informatique multimédia, avec connexion Internet et imprimante, un téléphone.

Ouverture au public

Elle est au minimum de 30 heures par semaine, avec ouverture le mercredi et/ou le samedi et sur les plages horaires correspondant à la fréquentation de la structure par les jeunes.

Fonds documentaire

Il est composé du « minimum obligatoire » suivant :

- le fonds documentaire national « Actuel CIDJ »,
- le fonds documentaire local de référence « Info CIJNC ».

- une documentation locale réalisée à partir des informations collectées in situ (Mairie, associations, annuaires locaux)...

Personnels

L'accueil et l'information du public sont assurés par au moins un informateur.

C'est une personne de niveau IV minimum ayant une expérience auprès des jeunes ou une expérience d'information et d'accueil du public. Elle est formée à l'accueil, l'écoute, l'information et le conseil, à l'utilisation des TIC, à la gestion d'un fond documentaire, à la gestion et à l'évaluation des actions, à l'exploitation de la documentation locale, à l'animation. A ce titre, elle suit tous les modules de formation initiale de base dispensée par le CIJNC.

Cette tâche comporte d'une part la l'organisation de rencontres générales ou thématiques, la promotion des structures locales, et d'autre part la réalisation de diagnostics.

Bilan et projet annuels

En fin d'année, le PIJ doit envoyer à la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie un bilan annuel d'activité comportant les éléments statistiques annuels d'accueil et de fréquentation et un projet d'activité pour l'année à venir. Il en envoie un double au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC).